



Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 14 janvier 2016

Monsieur le Président de la République,

Notre pays compte 5,5 millions de personnes en recherche d'emploi, dont 3,5 millions de personnes n'exerçant pas d'activité. 2,4 millions d'entre elles sont dans cette situation depuis plus d'un an. Difficultés à garder son logement, à s'alimenter et se soigner, à élever ses enfants, peur de l'exclusion, sentiment d'abandon et d'inutilité : l'Etat, les Régions, les partenaires sociaux et les associations de solidarité doivent y répondre collectivement. Vous allez présenter un plan d'action le 18 janvier prochain auquel nous souhaitons apporter notre contribution, pour qu'il bénéficie aux personnes les plus précaires et les plus éloignées de l'emploi.

Depuis le début de la crise, des emplois ont été créés, mais insuffisamment. Et pas pour tout le monde. Les emplois peu qualifiés ont ainsi été détruits massivement. Entre 2008 et 2013, près de 2 millions d'emplois d'un niveau CAP/BEP ou moins ont ainsi disparu. Les évolutions technologiques, la concurrence de pays à la main d'œuvre moins chère que la nôtre – en raison de leur absence de protection sociale, ne l'oublions pas – ont mis des millions de personnes à la porte de leur entreprise. Souvent, le pays n'a pas su les former. Au lieu de les aider à se réorienter vers de nouveaux emplois, nous les avons abandonnées. Former 500 000 personnes en recherche d'emploi est donc une mesure capitale. Il faut maintenant penser à la qualité et au contenu des actions visées.

Les formations qui seront financées doivent tout d'abord être d'une durée suffisante, de 400 heures au moins, pour permettre une réelle appropriation de compétences et la qualification des personnes. Elles ne doivent pas cependant toutes viser la qualification à un métier précis. Les formations à des compétences transversales sont aussi essentielles. Les fameux emplois de demain, liés à la révolution numérique ou à la transition énergétique, ne sont en effet pas toujours identifiés aujourd'hui. Il importe donc plutôt d'être capable d'apprendre tout au long de son parcours et des évolutions des métiers, de savoir être agile et réactif, que de se figer sur des métiers qui seront peut-être obsolètes dans deux ans. De même, ces formations doivent développer une nouvelle pédagogie, évitant de reproduire des méthodes trop scolaires, inadaptées aux personnes peu qualifiées, aux exigences de prise d'initiative, de qualité relationnelle et de créativité que génèrera la révolution numérique. Dans ce même souci, il est enfin essentiel de miser sur la combinaison de situations de formation théorique et de travail en entreprise. L'alternance doit être encouragée, à travers les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. L'insertion par l'activité économique salarie 150 000 personnes éloignées du marché du travail chaque année, les met en situation de production avec un tutorat renforcé et organise leur formation, pour leur retour à l'emploi classique. L'IAE dispose d'un véritable savoir-faire en matière de formation et de retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Ce savoir-faire unique doit trouver sa place dans le plan qui sera présenté.

Pour ces personnes exclues de l'emploi depuis longtemps, l'acquisition de nouvelles compétences peut ne pas suffire. Quand on est privé de revenus – la moitié des chômeurs ne sont pas indemnisés et dépendent alors de minimas sociaux équivalant rarement à la moitié du SMIC pour une personne seule – et de droits sociaux, les problèmes s'accumulent. Logement, santé, capacité à se déplacer, à payer la garde de ses enfants : tout se dégrade et éloigne toujours un peu plus du retour à l'emploi. Pour permettre aux personnes de retrouver un emploi, il faut lever ces freins. Le plan de lutte contre le chômage de longue durée mis en place par François REBSAMEN reconnaissait cet enjeu et dessinait des pistes. Il faut maintenant agir. Les parents en recherche d'emploi, souvent des femmes isolées, doivent accéder à des modes de garde pour leurs enfants, ponctuellement mais aussi durablement. De nombreuses expériences existent et sont déjà connues. Développons-les !

La loi ALUR prévoyait une garantie universelle de loyer permettant aux personnes à faibles ressources d'accéder ou de se maintenir dans leur logement. Entrée en vigueur sous le nom de Visale, cette garantie ne couvre plus que les salariés de moins de 30 ans et les personnes entrant dans un emploi précaire. Elle ne sera donc d'aucune utilité pour les locataires sans emploi – dont la situation se dégradera s'ils venaient à être mis à la rue – et pour une bonne part des travailleurs pauvres, susceptibles de rejoindre le rang des chômeurs s'ils perdaient leur logement. Pour que la précarité du logement ne menace pas l'accès ou le maintien en emploi, l'Etat doit participer au financement d'une garantie plus large qui sécurise locataires et propriétaires.

L'accès à l'emploi n'a de sens que si des emplois sont créés. L'économie sociale et solidaire peut et doit jouer un rôle essentiel pour y parvenir. Elle le peut car elle réinvestit ses bénéfices dans son activité plus que dans la rémunération du capital. Elle le doit car les emplois créés servent un projet de société indispensable à l'heure où notre corps social se fracture. Le récent rapport du Conseil National du Numérique souligne d'ailleurs la capacité de cette économie à recréer des collectifs de travail menacés par l'individualisation des tâches et à innover, par un fonctionnement plus collégial. Si une loi reconnaissant ce secteur a été votée, l'économie sociale et solidaire - et en particulier l'IAE- a pourtant été oubliée dans la mise en œuvre du crédit d'impôt compétitivité emploi et voit des avantages fiscaux

remis en cause. Malgré les efforts de Bpifrance, elle accède également, comme de nombreuses TPE, trop peu aux financements bancaires. Un plan de développement de l'économie sociale et solidaire doit être enclenché.

Dans cet ensemble d'actions à développer, deux populations doivent faire l'objet d'une attention forte, au regard de leur surexposition au risque de pauvreté et de chômage de longue durée.

La situation des personnes en situation de handicap se dégrade chaque année davantage, l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi et leur éloignement de l'emploi sont inquiétants. Les différentes mesures engagées à ce jour restent largement insuffisantes et ne permettent pas de sécuriser suffisamment les parcours professionnels de cette population vulnérable sur le marché de l'emploi. Certaines inflexions pourraient être données dans le but de dynamiser leur retour sur le marché du travail en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques ordinaires, y compris les entreprises adaptées.

Le taux de pauvreté et le taux de chômage inquiétant des jeunes obligent à penser une action forte en leur direction. Depuis 2013, nous avons soutenu la mise en place de la Garantie Jeunes, pour permettre aux jeunes les plus fragiles d'accéder à un accompagnement et des ressources. A notre satisfaction, le gouvernement a progressivement augmenté le volume de jeunes pouvant en bénéficier. Il apparaît toutefois aujourd'hui que cette augmentation se fait au détriment de la durée et de la qualité du dispositif. Les textes prévoyaient que la garantie jeunes soit renouvelable en tant que de besoin, pour 6 à 12 mois ; la réalité du financement des missions locales ne le permettait toutefois pas. Et aujourd'hui, un décret vient acter cette limitation de fait : la garantie jeunes ne sera désormais renouvelable qu'une fois, pour 6 mois maximum. Le parcours complet d'un jeune, quel que soit son besoin d'accompagnement, ne pourra donc pas excéder 18 mois. Refusant cette régression, nous réaffirmons la nécessité que tous les jeunes sans formation et sans ressource puissent bénéficier de la Garantie Jeunes, aussi longtemps que cela sera nécessaire à leur insertion socioprofessionnelle.

Avec ces leviers, nous permettrons l'accès à l'emploi. Les évolutions de l'économie mondiale doivent toutefois nous amener à ne pas en rester là. France Stratégie et le Conseil National du Numérique nous le montrent : pour une partie de la population, probablement importante demain, l'emploi à temps plein chez un seul employeur sera rare. C'est aujourd'hui ce type d'emploi qui procure en France un revenu, des droits, l'inscription dans des lieux de socialisation et de production collective. Or, ce sont ces ressources et la capacité à y accéder qui comptent, qui fondent une société, autant que l'emploi lui-même.

Nous devons alors inventer un nouveau modèle, capable de fournir à chacun ces richesses. Un nouveau modèle qui ne fera pas subir la multiplicité d'employeurs, l'alternance de périodes de travail et de chômage ou de faire payer un engagement citoyen ou familial, mais promouvra et organisera ces changements. Qui permettra à tous de développer ses projets, personnels et professionnels, sans craindre l'exclusion ou être contraint par son capital économique. C'est une question de justice sociale, pour les personnes qui vivront (et vivent déjà) ces situations de précarité. C'est un besoin de croyance individuelle et collective dans l'avenir. C'est une source de compétitivité et d'innovation, par l'élargissement de nos horizons.

L'élaboration du Compte Personnel d'Activité doit porter la création de ce modèle. Cela suppose de fixer une méthode, intégrant pleinement aux travaux les associations de lutte contre l'exclusion, de défense et d'accompagnement des chômeurs. Cela suppose aussi de

financer ces nouveaux parcours de vie, en mobilisant des ressources rendues portables et fongibles (compte épargne temps, épargne salariale) mais aussi en desserrant les usages de certaines – les minimas sociaux et l'indemnisation chômage pourraient ne plus être conditionnés à la recherche d'un emploi si la personne s'engage pendant une certaine durée dans un projet socialement utile – ou en captant de nouvelles recettes fiscales, issues de l'économie numérique. Cela suppose enfin de créer les lieux où pourraient s'organiser ces croisements de projets individuels, mobilisant des outils accessibles et l'intelligence collective. A ces conditions, le Compte Personnel d'Activité permettra à tous d'acquérir de nouveaux droits, simples à comprendre et à utiliser et accessibles aux plus fragiles.

Restant à votre disposition pour rechercher ensemble les solutions à déployer pour répondre à ces enjeux, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en notre haute considération.

Louis GALLOIS
Président de la FNARS



Pierre LANGLADE
Président du Coorace



Thierry KUHN
Président d'EMMAUS



François SOULAGE
Président du Collectif Alerte



Chantale GAUTHIER
Présidente de Mouvement National
des Chômeurs et Précaires

P/O Jacques-Henri Vandaele



Gilles de LABARRE
Président de Solidarités Nouvelles
face au Chômage



Alain ROCHON
Président de l'Association
des Paralysés de France

